

LE TEXTE N'AURAIT PAS ETE SOUMIS AU CONSEIL D'ETAT

La loi sur les hydrocarbures anticonstitutionnelle

La loi sur les hydrocarbures, adoptée par le Parlement en avril 2005 et qui a récemment fait l'objet d'un amendement par voie d'ordonnance présidentielle, serait anticonstitutionnelle. Le texte, alors à l'état d'avant-projet, n'aurait pas été soumis au Conseil d'Etat comme le stipule la Constitution.

Tarek Hafid - Alger (Le Soir) - Il suffit de consulter le Journal officiel N°50 du 19 juillet 2005 pour se rendre compte que cette institution consultative n'a pas été saisie par le gouvernement pour émettre un avis sur cette loi. En effet, dans la partie consacrée aux visas (références sur la base desquelles le législateur a élaboré la loi) ne figure pas la mention «après avis du Conseil d'Etat». Dans ce cas précis, il n'est mentionné que l'observation «après adoption par le Parlement». En clair, l'absence de cette mention obligatoire indique clairement que le gouvernement n'a pas adressé la loi sur les hydrocarbures au Conseil d'Etat afin que celui-ci propose toutes les modifications qu'il juge nécessaires. Pourtant, tout texte de

loi proposé par le gouvernement doit suivre le même cheminement : élaboration par le ministère concerné, adoption en Conseil de gouvernement, présentation pour avis au Conseil d'Etat, adoption en Conseil des ministres puis adoption par les deux chambres du Parlement. Il est important de noter que le secrétaire général du gouvernement (SGG) est chargé de transmettre les projets de loi au Conseil d'Etat. L'exécutif se doit de respecter cette procédure car elle est clairement définie par la Constitution du 28 novembre 1996, notamment en son article 119. «(...) Les projets de loi sont présentés en Conseil des ministres après avis du Conseil d'Etat puis déposés par le chef du gouvernement sur le bureau de

l'Assemblée populaire nationale». La loi organique 98/01 du 30/11/98 relative aux compétences, à l'organisation et au fonctionnement du Conseil d'Etat détermine les conditions dans lesquelles l'institution donne son avis sur les projets de loi qui lui sont soumis par l'Exécutif. Des conditions qui sont également consignées dans le décret exécutif n°98-261 du 29 août 1998 fixant les modalités de procédure en matière consultative auprès du Conseil d'Etat signé par Ahmed Ouyahia. «Le Conseil d'Etat est obligatoirement saisi pour des projets de loi par le secrétaire général du gouvernement après leur adoption par le Conseil du gouvernement (art 2).

Les relations entre le gouvernement et le Conseil d'Etat sont assurées par le secrétaire général du gouvernement (art 3).

Tout projet de loi et toutes les pièces éventuelles du dossier sont transmis par le secrétaire général du gouvernement au secrétaire

général du Conseil d'Etat. Ils sont inscrits sur un registre chronologique ad hoc de saisine (art 4)». Dans le cas de la loi sur les hydrocarbures, il nous a été impossible de confirmer la saisine ou non du Conseil d'Etat. Les avis de cette institution n'étant pas disponibles au niveau de sa bibliothèque située au siège de la Cour suprême. «Les avis du Conseil d'Etat sont confidentiels et non publiables», a tenu à préciser M. Ramadnia, chef de cabinet du président du Conseil d'Etat. Ce responsable, rencontré lundi dernier, a évité d'en dire plus au sujet de la loi sur les hydrocarbures. Selon lui, l'absence de la mention «après avis du Conseil d'Etat» dans les visas du texte ne «pourrait être qu'une omission du secrétariat général du gouvernement». Une grave omission que le Conseil d'Etat n'a cependant pas rectifiée. Si le non-respect par le gouvernement de la procédure venait à être établi, il serait important de connaître les causes de cette

démarche. D'autant plus dans le cas d'une loi qui a suscité une vive polémique depuis que Chakib Khelil, son principal initiateur, a tenté de «l'imposer» dès son arrivée au département de l'énergie et des mines. Il est vrai que ce dernier a subi un revers avec les amendements introduits dernièrement par Abdelaziz Bouteflika via une ordonnance présidentielle. Sauf que ces amendements seraient eux aussi nuls et non avenue si à la base la loi sur les hydrocarbures s'avérait anticonstitutionnelle. Une autre question s'impose dans ce cas précis : quelle sera la réaction des députés qui doivent adopter la semaine prochaine l'ordonnance présidentielle portant amendement de la loi sur les hydrocarbures ? Et au-delà du scandale institutionnel, ce «vice de forme» pourrait également mettre à mal la crédibilité de l'Algérie sur le plan international, notamment vis-à-vis des compagnies pétrolières occidentales.

T. H.

LE REGARD DE MOHAMED BENCHICOU

soirmben@yahoo.fr

Alfred Nobel et les martyrs d'Octobre

C'est fort civilement mais avec une humeur passablement courroucée que des amis lecteurs, se basant sur mes derniers articles, m'accusent d'appeler à la défaite de l'Algérie dans la course au prix Nobel de la paix 2006 pour lequel postule le président Bouteflika. Certains osent même le raccourci fatidique : ma plume serait otage d'un tenace ressentiment à l'endroit d'un régime qui m'a arbitrairement emprisonné pendant deux ans, au point que j'en aurais perdu tout réflexe patriotique.

Ce dépit ne me surprend pas. J'ai moi-même trop souvent succombé à des sentiments cabochards pour fustiger aujourd'hui cette espèce de courroux incontrôlable qui s'échappe de poitrines malmenées par le sort et qui réclament, naturellement, leur part d'honneur et de prestige. Je préciserais cependant à mes amis que mon opinion, ici exprimée, ne doit rien à la rancœur. Si je garde de l'injustice qui m'a frappé un amer souvenir, je ne nourris, en revanche, aucun désir de m'en venger par un usage révélsif de ma plume. Il reste, et qu'y puis-je, que c'est précisément pour ce genre d'abus d'autorité qui consiste à incarner les voix discordantes et qui contredisent la philosophie même du Nobel que le président Bouteflika ne sera pas consacré le 13 octobre prochain à Oslo. Je n'ai pas appelé à la défaite du chef de l'Etat, j'en ai juste souligné l'inélicétabilité. On n'honore pas un homme qui étouffe sa propre société. Et mon jugement, prenez-le comme une autre façon d'aimer le pays, l'aimer pour ses larmes infinies et la noblesse de sa patience, pour lui-même, pour ses fleurs écaillées, pour l'espoir qui git dans ses mers et dans le cœur obstiné de ce peuple au milieu duquel je vis. J'accorde, cela dit, le droit à

mes compatriotes les plus nationalistes d'entretenir le fol espoir de voir leur président couronné dans une compétition serrée à laquelle ne concourent pas moins de 191 challengers, dont de très prestigieux comme l'ancien président finlandais Martti Ahtisaari, le leader musulman chinois Rebiya Kadeer, le président indonésien Susilo Bambang, l'ancien secrétaire d'Etat américain Colin Powell, le leader spirituel indien Sri Ravi Shankar ou les mères de la place Tianan men. Quant à moi, je ne serai pas de cet enthousiasme-là. Honorer Abdelaziz Bouteflika serait, pour le Parlement d'Oslo, et il le sait, encourager un homme dans sa stratégie consciente d'étouffement des libertés dans son propre pays.

Comment qualifier moins brutalement cet acharnement lucide que met le président algérien à éradiquer les boutons démocratiques plantés par octobre 1988, dont on a vécu négligemment, jeudi, sans le célébrer, le 18^e anniversaire ? Du rôle des torturés et de l'agonie des adolescents fauchés par les chars, sont nés les partis d'opposition, la presse libre, les syndicats autonomes et la fabuleuse possibilité de penser autrement. Bouteflika n'aime pas ces buts du sang, arrachés à trente années de dictature et qui auraient, pour lui, toutes les allures de sordides accouchements suspects. Des machins bâtards issus de l'intrigue putchiste et de l'aventurisme roturier. Des prérogatives sacrées volées à l'Etat et redistribuées à une population immature. Et il le dit publiquement. Bouteflika est effaré par l'érosion subite de la capacité de contrôle des pouvoirs publics sur le citoyen. Il veut revenir au parti unique, à la presse unique, au syndicat unique, par la terreur, par le chantage. Ceux que la pensée

hégémoniste du président pourrait passionner, devraient relire son discours de Genève du 6 juin 2005, prononcé à l'occasion de la 93^e session du Bureau international du travail. Il y livre, toutes crues, ses opinions sur octobre 1988 : «Le peuple algérien n'a formulé aucune demande démocratique. On a décidé pour lui.» Tout est dit. Bouteflika vient de délégitimer le processus pluraliste en marche depuis octobre 1988. Tous les acquis démocratiques se trouvent dépouillés de leurs idées fondatrices. Il ne reste plus qu'à les abolir et revenir à la toute puissance du contrôle hégémonique de l'Etat. Pourchasser l'opposant, le syndicaliste et le journaliste. Redonner au pouvoir ce que la rue lui a arraché en octobre. Par le harcèlement policier, le chantage de la prison, la pression du juge et de la torture.

Or, selon les volontés même d'Alfred Nobel, la prestigieuse distinction est interdite à ceux qui humilient ou méprisent leurs semblables. Elle honore, à l'inverse, la foi dans la dignité humaine, le combat pour la liberté d'exister, de parler et de penser. Elle va, et M. Bouteflika ne le sait pas assez, à la personnalité irréprochable et incontestable autant dans son action en faveur du rapprochement des peuples que dans son combat pour les droits de l'homme et la liberté. C'est le cas depuis le sacre, en 1927, de Ferdinand Buisson, fondateur et président de la Ligue des droits de l'homme et, en 1931, de l'Américaine Jane Addams, récompensée pour avoir brillamment animé la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté. Le Nobel a conforté des militants des droits de l'homme persécutés dans leurs propres pays, comme l'Argentinin Adolfo Pérez Esquivel ou l'avocat birman Aung San Suu Kyi. Au risque de contrarier un peu

plus M. Bouteflika, on ajoutera que le Nobel de la paix a su aussi encourager la liberté syndicale par le couronnement, en 1951, du Français Léon Jouhaux, vice-président de la Confédération internationale des syndicats libres ou, en 1983, du Polonais Lech Walesa, fondateur de Solidarnosc. C'est-à-dire des adeptes de l'autonomie syndicale qui font le travail que Redouane Osmane et qui, en Algérie, auraient été placés sous contrôle judiciaire ! Voilà pourquoi le président Bouteflika se trouve disqualifié dans la course au trophée. Il a agi en totale adéquation avec ses idées sur octobre 1988 mais, du coup, en totale opposition aux critères fixés pour le Nobel. Avec l'assassinat de 126 jeunes en Kabylie, les exactions contre les syndicalistes autonomes, l'embastillement des journalistes, des citoyens mécontents et des opposants, l'interdiction de manifester, la manipulation de la justice, le refus obstiné de libérer l'audiovisuel et les attaques répétées contre le droit de grève, le président algérien semble avoir tout entrepris, et avec succès, pour démolir son profil de nobélisable. Quant à la charte pour la paix sur laquelle reposaient tous ses espoirs de sacre, elle s'est révélée, aux yeux de l'opinion mondiale, comme un malheureux et impardonnable encouragement à l'impunité. Comment s'attendre à la reconnaissance internationale quand on a libéré des milliers de criminels terroristes aux dépens de la vérité et de la justice ?

Le prix Nobel de la paix ne fait jamais d'un autocrate son récipiendaire. C'est la loi de l'époque. Mieux : M. Bouteflika devrait savoir que le Nobel de la paix, à aujourd'hui une valeur de désaveu des gouvernements autoritaires. C'est tout son sens à la consécration des Sud-Africains Nelson Mandela

et Desmond Tutu, de l'Américain Martin Luther King, du Russe Andreï Sakharov et, plus récemment, de l'Iranienne Chirine Ebadi.

Décerner le Nobel de la paix, c'est envoyer un message d'espoir aux hommes enchainés. C'est un acte politique terrible en cette époque où les libertés sont au cœur de toutes les passions. L'imagine-t-on, en 2006, refusé à un détenu d'opinion et remis à un géolier ? C'est pourtant, et certes très caricaturalement, ce qui se produirait si le comité du Parlement norvégien, le 13 octobre prochain, consacrait Abdelaziz Bouteflika, l'homme qui jette ses opposants en prison, au détriment, par exemple, du Vietnamien Thich Quang Do, autre candidat au prix Nobel de la paix 2006, militant de la démocratie et de la liberté d'expression au Vietnam et actuellement assigné à résidence par le pouvoir de Hanoï.

Hélas pour les souverains vaniteux, le prix Nobel de la paix n'est pas une décoration du dimanche. Il ne consacre pas l'entregent mais des actes précis qui ont profité aux hommes. Une commission de travail rigoureuse et totalement indépendante des pouvoirs politiques, examine, au détail près, la réalité de ce préalable essentiel : avoir aidé la paix et la liberté.

Le lauréat du Nobel de la paix 2006 doit avoir travaillé pour l'humanité autant que les deux chercheurs américains, Andrew Fire et Craig Mello, qui viennent de décrocher le prix Nobel 2006 de médecine pour avoir ouvert la voie à de nouveaux traitements contre le cancer après leur découverte d'un mécanisme permettant de bloquer des gènes nocifs. Ou autant que le prix Nobel de chimie 2006, revenu à un autre Américain Roger Kornberg qui a situé l'origine de nombreuses maladies humaines, dont les cancers, les maladies car-



diaques, à la défaillance d'un processus de «transcription» des informations génétiques stockées dans les gènes, inconnu jusque-là. Alors, comme ces artisans du bonheur humain, l'homme ou la femme qui remportera le prix Nobel de la paix vendredi prochain aura vraiment pétri de ses mains, par foi et par amour, une autre raison de croire à la paix et à la liberté. Abdelaziz Bouteflika n'est pas de cette religion-là. Faut-il alors, par un détestable algocentrisme, souhaiter la consécration de l'arrogance et la défaite de la solidarité humaine ? Les blessures algériennes sont encore trop ouvertes pour s'effacer devant l'humanisme abstrait de celui qui y a remué le cou-teau. Le prestige de la nation ne doit jamais reposer sur l'apologie du totalitarisme.

Laissons le Nobel de la paix aller à ceux qui, parmi les 191 postulants, l'ont appelé de leur cri sincère et portent la lutte pour la liberté dans le monde. Aux mères de la place Tianan men qui militent pour une démocratisation en Chine, à Rebiya Kader, à Sri Ravi Shankar ou à l'ancien président finlandais Martti Ahtisaari qui, lui, a vraiment fait cesser le feu dans la province rebelle d'Afghanistan.

De leurs tombes, Alfred Nobel et les martyrs d'octobre 1988 nous en seraient reconnaissants.

M. B.